



27 août 2003

Circulaire*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la gestion

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **À la mémoire des collègues tués lors de l'attentat
commis contre le complexe de l'ONU à Bagdad le 19 août 2003**

1. De nombreux fonctionnaires demandent comment rendre hommage à la mémoire de leurs collègues décédés à la suite de l'attentat commis contre le complexe de l'ONU à Bagdad le 19 août 2003.

2. Les fonctionnaires qui le souhaitent et les autres personnes intéressées travaillant pour les Nations Unies sont invités à verser des dons au Fonds du prix Nobel de la paix des Nations Unies. Le Secrétaire général a créé ce fonds le 29 mai 2003 pour honorer la mémoire des membres du personnel civil des Nations Unies morts dans l'accomplissement de leurs fonctions au service de la paix¹, avec comme versement initial la somme accompagnant le prix Nobel de la paix qui lui avait été décerné, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies, en 2001. Le Fonds permet d'accorder des subventions pour aider à financer les études des enfants survivants de ces fonctionnaires.

3. Les dons peuvent être faits par chèques libellés à l'ordre de l'Organisation des Nations Unies. Les chèques doivent être envoyés à l'adresse suivante : Le Trésorier, Bâtiment du Secrétariat, bureau S-2770A, Organisation des Nations Unies, New York, NY 10017.

* La présente circulaire est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004.

¹ Voir la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2003/11, intitulée « Fonds du prix Nobel de la paix des Nations Unies ».

